

OCÉANE GODARD
DÉPUTÉE DE LA CÔTE-D'OR

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Le 24 août 2024,
Monsieur le Président de la République,

Comme une triste coïncidence, l'arrestation de Paul Watson le 21 juillet dernier est venue, plus d'un siècle après sa publication, illustrer les propos d'Herman Melville dans son célèbre roman *Moby Dick* : « *Dans ce bas monde, camarades de mer, le péché qui paie sa place peut voyager librement et sans passeport, tandis que la vertu pauvre se voit arrêtée, elle, à toutes les frontières* ».

Autrement dit, celui qui se bat pour la préservation de la biodiversité marine et, par voie de conséquence, pour la survie de notre espèce, est actuellement retenu en détention provisoire au Danemark. Son tort ? Avoir sauvé plusieurs milliers de baleines en luttant contre les pêches illégales encore pratiquées sur les différentes mers du globe.

Encore une fois, les intérêts commerciaux prévalent sur la protection du vivant. Tous les moyens juridiques sont bons, même les plus disproportionnés. On mobilise Interpol, dévoyant au passage une organisation censée poursuivre les criminels et non les défenseurs de la nature. Une notice rouge n'est pas faite pour ceux qui protègent une espèce en danger, elle se justifie pour l'homicide, le viol ou encore le trafic d'êtres humains.

Aux antipodes de ces infractions pénales s'exprime le combat de Paul Watson. Depuis de longues années, ce marin hors du commun agit pour protéger la vie, la biodiversité et l'interdépendance de l'océan.

Son combat devrait susciter l'approbation générale : d'une part, il ne vise qu'à faire respecter le droit international en vigueur ; d'autre part, il protège un mammifère crucial pour l'équilibre de nos océans et donc pour la vie sur terre.

En accueillant Paul Watson sur son territoire, la France a tenu son rôle historique de protection des militants politiques.

Elle a donc aujourd'hui le devoir de tout faire pour empêcher son extradition vers le Japon. Au-delà de son caractère inique, une telle mesure signifierait pour Paul Watson **le risque d'un procès inéquitable et de conditions de détention déplorables, comme l'a plusieurs fois dénoncé Human Right Watch à propos du Japon**. Elle enverrait également un message dramatique à tous ceux qui se battent pour la préservation du vivant dans le monde.

Notre pays ne peut rester insensible au combat et à la résistance menée par Paul Watson.

Monsieur le Président de la République, la France doit exprimer une position claire et ne pas rester muette. Votre intervention, auprès des autorités danoises était nécessaire, il est désormais urgent d'intervenir auprès des autorités japonaises, comme je m'appête à le faire en leur adressant un courrier. La voix de la France doit se faire entendre encore plus fortement **en demandant la libération de Paul Watson**. De nombreuses pétitions et tribunes, soutenues par des milliers de personnes, l'ont déjà réclamée. Il est temps d'inscrire notre action diplomatique dans le sillon de cette mobilisation populaire.

C'est la raison pour laquelle je vous appelle à la plus grande détermination pour défendre ce combat mené par un homme qui, aujourd'hui, le paie de sa liberté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma considération distinguée.

Océane GODARD
Députée de la Côte-d'Or

